

## Assemblée Générale Ordinaire annuelle

Mercredi 27 juin 2018, 18h

St-Martin-d'Hères

### Rapport de gestion Premier exercice : 2016-17 (du 29-09-2016 au 31-12-2017)

1

#### 1. Activités de la société au cours de l'exercice écoulé

Depuis la création de la société le 29 septembre 2016, le Conseil de gestion s'est réuni en moyenne une fois tous les deux mois (8 réunions en 15 mois). Il a mené des travaux proches des actions opérationnelles. Ainsi ont d'abord été validées les toitures étudiées, la stratégie à mettre en œuvre pour trouver les prochaines toitures, les modalités d'analyse des réponses à la mise en concurrence des installateurs, les acteurs bancaires à consulter pour obtenir des offres. De même les partenaires et prestataires ont fait l'objet de validation soit lors des contrats (bureau d'étude TECSOL, bureau de contrôle Qualiconsult, installateurs, banque), soit lors des signatures de conventions (Enedis, SEDI, La Métro, GEG), soit enfin lors de l'adhésion au réseau Energie Partagée.

Le Conseil de gestion a décidé des délégations de responsabilités nécessaires à l'avancée des travaux. Ainsi, il a donné son accord pour que le GT Technique réponde à l'appel à projet de la région Auvergne-Rhône-Alpes soutenant les sociétés citoyennes locales. Il a également donné son accord pour qu'Energ'Y Citoyennes s'engage dans l'appel à projet TIGA (Territoires d'Innovation de Grande Ambition). Il a donné délégation aux groupes de travail concernés pour mener à bien les démarches techniques et administratives nécessaires aux tranches 1 et 2 (contrats d'assurance, conventions d'occupation temporaires des toitures de bâtiments publics, appel d'offre installateur). Il a enfin validé le règlement des litiges avec les prestataires Tecsol et Sweetair lorsque des désaccords se sont produits.

Le Conseil de gestion a par ailleurs validé la liste des associés conformément aux statuts, au fur et à mesure de leur souscription. Il a décidé de l'organisation d'une assemblée générale mixte (extraordinaire et ordinaire) en janvier 2018 afin de faire évoluer nos statuts pour les rendre conformes aux critères de l'agrément ESUS (« Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale »), ce qui nous a également permis de réunir nos associés tous les 6 mois depuis la création de la société.

De façon continue, le Conseil de Gestion a eu connaissance de l'avancée des actions menées par les groupes de travail technique, communication et gestion.

Notre structure est très légère. Les frais de structures sont faibles. Néanmoins, le Conseil de gestion a validé l'engagement des dépenses qu'elles soient liées à la construction des toitures ou à quelques notes de frais nécessaires d'un point de vue administratif ou d'un point de vue de l'animation de la communauté des associés.

Au-delà de ce suivi du développement opérationnel d'Energ'Y Citoyennes, le Conseil de gestion a progressivement cherché à se concentrer d'une part sur le contrôle de la bonne gestion de la société, d'autre part sur la clarification des enjeux stratégiques qui ont commencé à poindre. Ce travail devrait se caler progressivement en 2018.

# Energ'Y Citoyennes

En 2017, notre société s'est autonomisée vis-à-vis des salariés d'Enercoop grâce aux efforts d'associés de la société particulièrement mobilisés.

Au sein d'Energ'Y Citoyennes, Enercoop Rhône Alpes a largement contribué en 2016 à la sélection de toitures. Depuis 2017, les associés bénévoles d'Energ'Y Citoyennes ont progressivement pris le relais, notamment pour la consultation et la sélection des installateurs ainsi que le suivi des études techniques et des travaux jusqu'à la mise en service des sites de production.

Pour la première tranche, le groupe de travail technique a choisi de se concentrer exclusivement sur des toitures publiques. Après un premier filtre sur le patrimoine des collectivités, plus de 30 toitures ont été analysées de façons plus approfondies, 28 toitures ont fait l'objet de coûts d'étude (maîtrise d'œuvre, raccordement au réseau électrique). Ce sont finalement 12 installations photovoltaïques de 9 kWc qui ont été construites sur des toitures localisées dans 5 communes de la métropole (Grenoble, Echirolles, Saint-Égrève, Eybens, La Tronche). Au 31 décembre 2017, 5 de ces toitures étaient opérationnelles. Les 7 autres sites ont commencé à produire de l'électricité en janvier ou février 2018.

Pour construire ces toitures photovoltaïques, nous avons choisi de travailler avec deux sociétés retenues suite à un appel d'offre : Lumensol et Sweetair. Compte tenu des relations que nous avons eu avec ces structures, nous avons choisi d'approfondir les travaux menés avec Lumensol et de ne pas renouveler la collaboration avec Sweetair pour nos futurs projets.

Nous avons par ailleurs bénéficié de l'implication et du travail d'une stagiaire pendant 3 mois, Claire Mazoyer, qui nous a permis de faire aboutir les 12 premières toitures. Claire est depuis une bénévole active d'Energ'Y Citoyennes.

Depuis l'automne 2017, les travaux de la tranche 1 ayant été globalement réalisés, nous nous sommes attachés à préparer une nouvelle tranche de travaux. Le contexte réglementaire s'appliquant à cette 2<sup>nd</sup>e tranche diffère fortement de celui de la première. En effet, en mai 2017, un décret a modifié les tarifs d'achat dont nous pourrions bénéficier pour nos prochains projets. Il en résulte que le type de toitures réalisées en tranche 1 ne peut normalement plus être développé jusqu'à nouvel ordre sauf exception.

Nous avons donc réajusté le type de toitures que nous recherchons en visant des toitures de 36 kWc (autour de 200 m<sup>2</sup>) et de 100 kWc (autour de 700 m<sup>2</sup>). Nous avons ainsi identifié un certain nombre de bâtiments publics et quelques premiers sites privés qui sont toujours à l'étude.

Cette évolution des toitures ciblée est importante. En effet jusqu'à mai 2017, l'objectif du projet Solaire d'ici était de développer une centaine de toitures de 9 kWc représentant 1 Mwc de puissance installée, pour une production totale d'électricité correspondant à la consommation de 400 foyers hors chauffage électrique. Au vu des nouvelles contraintes réglementaires, cet objectif de 100 toitures n'est plus faisable en tant que tel. Nous gardons l'objectif d'installer 1 Mwc de panneaux photovoltaïques grâce aux tranche 1 et 2, mais les toitures étant plus grandes seul reste pertinent désormais l'objectif de produire l'équivalent de la consommation de 400 foyers. C'est désormais l'objectif qui nous anime.

Au fil du développement de nos projets de toitures, nous avons procédé à l'ensemble des tâches administratives de planification, de négociation, de contractualisation et de suivi administratif nécessaires au bon fonctionnement de la société. Doivent à ce titre être notées :

- La négociation et la signature avec chaque commune des conventions d'occupation temporaire (COT) pour chaque toiture équipée ;
- La négociation du contrat d'assurance compatible avec notre modèle économique prévisionnel ;
- L'obtention de garanties bancaires demandées par les banques auprès de La Métro et d'acteurs spécialisés privés ;
- La négociation du prêt auprès des banques à un taux adapté à notre modèle économique ;
- La mise à jour du modèle économique de notre première tranche (12 toitures de 9 kWc) et la construction du modèle économique de la tranche 2.

Face à la complexité des projets que nous menons, nous avons commencé à capitaliser l'expérience acquise notamment via un document traçant toutes les démarches administratives, les liens de dépendances et les contraintes calendaires.

# Energ'Y Citoyennes

Le modèle économique de la première tranche a une sensibilité importante aux aléas. Le renforcement du modèle économique d'Energ'Y Citoyennes nécessite d'installer plus de toitures et de panneaux solaires afin de devenir plus robuste face aux aléas qui doivent être amortis sur le plus grand nombre possible d'installations.

Au vu des travaux menés en 2017, deux enjeux ressortent. Tout d'abord notre modèle basé sur les tarifs en obligation d'achat reste fragile et peut être profondément transformé suite à la publication d'un décret. Il peut être à ce titre opportun de diversifier notre portefeuille de projets pour éviter d'être mis en difficulté le cas échéant. Ensuite, nos sites étant construits pour durer et la force bénévole ayant ses limites, il me semble désormais clair que, à terme, il sera nécessaire d'intégrer un ou plusieurs salariés pour renforcer et pérenniser le fonctionnement d'Energ'Y Citoyennes.

3

À notre échelle, nous ne devrions pas disposer seul de l'assise économique nécessaire pour une telle embauche avant 5 à 10 ans. Les structures sœurs existantes sur les territoires adjacents sont dans une situation similaire, de sorte que la mutualisation de salariés semble une piste à creuser.

Face à ces deux enjeux, nous avons opéré au second semestre 2017 un rapprochement notamment avec la société Gres21 qui opère dans la vallée du Grésivaudan afin de mener des réflexions communes. Nous avons ainsi contribué ensemble à la proposition de projet « GREAT » montée par La Métro en réponse à l'appel à projet TIGA (Territoires d'Innovation de Grande Ambition) lancé par l'État. Ce projet potentiel a un périmètre bien plus large que les sujets qui nous concernent. Dans le cadre de GREAT, nous avons soumis une fiche projet pour explorer ensemble avec Gres21 et d'autres centrales villageoises qui le souhaitent, l'opportunité de travailler sur d'autres types de projets (plus grandes toitures, ombrières, autoconsommation...) en même temps que l'opportunité et la faisabilité d'une mutualisation, notamment en terme de salariés. Cet appel à projet nous permet de bénéficier d'études d'ingénierie en 2018 afin d'affiner nos réflexions sur des aspects techniques et de gouvernance. Cette action est engagée et se poursuivra sur 2018.

La communication d'Energ'Y Citoyennes s'appuie sur le site web qui a été maintenu en 2017. Par ailleurs 6 newsletters ont été publiées et reçues par près de 300 contacts. Une première collaboration a été établie avec Alternatiba pour faire que cette association parle de notre projet lors de certaines de ses actions de sensibilisation du grand public. Nous avons également testé différentes modalités d'interventions publiques en fonction des opportunités (stands, débats lors de projection cinéma, émission radio, réunions publiques et événements de communes, café débat). Les résultats ne sont pas encore suffisants mais de nombreux enseignements sont tirés des actions réalisées. Nous avons enfin amorcé notre présence sur les réseaux sociaux (184 abonnés sur Twitter, augmentation de 83 à 219 abonnés Facebook) qui sont alimentés régulièrement avec nos actualités.

Depuis le dernier trimestre 2017, un état des lieux et un recensement des actions à mener pour améliorer notre communication a été réalisé. Nous avons lancé un travail de fond afin de porter des messages plus clairs vers un public mieux ciblé susceptible d'être sensible à notre objet social.

L'objectif est d'être progressivement en mesure de recruter des associés en nombre suffisant pour financer les projets et pour apporter le bénévolat nécessaire à la pérennité d'Energ'Y Citoyennes.

Notre objet social n'étant pas le seul profit, nous avons comme objectif d'obtenir l'agrément ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) qui doit nous permettre d'affirmer notre positionnement d'intérêt général en même temps qu'il pourrait nous permettre de nous positionner dans le cadre d'appel à projet dédiés à l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) notamment si nous avons besoin de financer à terme certaines actions d'animation territoriale. Cet agrément nous a d'abord été attribué par la DIRRECTE avant de nous être retiré suite à une attaque d'un habitant du territoire contre nos statuts. Des travaux de préparation des modifications nécessaires à l'obtention de l'agrément ont été menés au dernier trimestre 2017. Suite à l'approbation par l'assemblée générale mixte de janvier 2018 des modifications de nos statuts, une nouvelle demande d'agrément ESUS va être déposée très prochainement. Nous sommes raisonnablement optimistes sur l'issue de notre demande, dans la mesure où le caractère d'« économie sociale et solidaire » a d'ores et déjà été reconnu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble.

## 2. Bilan de la production d'électricité au 31 décembre 2017

| Bâtiments concernés*                         | Commune    | Date de mise en service  | Production au 31-12-2017 |
|--|------------|--------------------------|--------------------------|
| École primaire de la Monta                   | St-Égrève  | 16 octobre 2017          | 867.7 kWh                |
| École maternelle du Pont de Vence            | St-Égrève  | 6 novembre 2017          | 483,7 kWh                |
| Centre de Loisirs et de Culture              | Eybens     | 13 novembre 2017         | 538,9 kWh                |
| École du Bourg                               | Eybens     | 13 novembre 2017         | 461,7 kWh                |
| Église St-Ferjus                             | La Tronche | 20 novembre 2017         | 290,3 kWh                |
| École Coteau                                 | La Tronche | 26 décembre 2017         | 27.7 kWh                 |
| * chaque toiture = 60 m <sup>2</sup> ≈ 9 kWc |            | <b>PRODUCTION TOTALE</b> | <b>2 670 kWh</b>         |

4

Ramenée au nombre de jours de fonctionnement (273 j), cette production électrique représente près de 10 kWh par jour, soit l'équivalent de la consommation journalière moyenne d'un ou deux logements (hors chauffage et production d'eau chaude).

## 3. Présentation des comptes annuels d'Energ'Y Citoyennes

La comptabilité est assurée au quotidien par Mr. Pillette, responsable administratif et financier d'Enercoop Rhône Alpes. Cette prestation est réalisée dans le cadre d'une convention qui inclut une contractualisation avec le cabinet d'expertise comptable de Mme Teston, qui a assuré la clôture et la présentation des comptes. Conformément à l'article 28 des statuts de la société, l'exercice comptable 2017 a débuté le 29 septembre 2016 (jour de la création de la société) et s'est achevé le 31 décembre 2017. Il s'étale donc sur 15 mois.

La société ne dépasse, à la clôture de l'exercice 2017, aucun des deux seuils suivants : total du bilan de 1 000 000 € et montant hors taxe du chiffre d'affaires de 2 000 000 € ; ni, par ailleurs, un troisième seuil concernant le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice de vingt. Par conséquent, conformément aux articles R227-1 et L227-9-1 du Code de commerce, nous ne sommes pas tenus de désigner un commissaire aux comptes. Les comptes ont cependant été certifiés par Mme R. Teston, en sa qualité d'expert-comptable, inscrite à l'Ordre des experts comptables à Grenoble.

| Bilan au 31 décembre 2017     |                  |                                    |                  |
|-------------------------------|------------------|------------------------------------|------------------|
| Actif                         |                  | Passif                             |                  |
| Immobilisations corporelles   | 277 022 €        | Capital social                     | 118 900 €        |
| Immobilisations incorporelles | 45 485 €         | Résultat de l'exercice             | - 9 410 €        |
| <b>Actif immobilisé</b>       | <b>322 506 €</b> | <b>Fonds propres</b>               | <b>109 490</b>   |
| Créances                      | 21 841 €         | Emprunts Caisse d'Epargne (20 ans) | 119 547 €        |
| Comptes de régularisation     | 1 560 €          | Dettes fournisseurs                | 179 555 €        |
| Disponibilités                | 64 210 €         | Autres dettes                      | 1 525 €          |
| <b>Actif circulant</b>        | <b>87 611 €</b>  | <b>Dettes</b>                      | <b>300 627 €</b> |
| <b>Total de l'Actif</b>       | <b>410 117 €</b> | <b>Total du Passif</b>             | <b>410 117 €</b> |

| Compte de résultats au 31 décembre 2017 |            |                                   |                |
|---|------------|-----------------------------------|----------------|
| Produits                                |            | Charges                           |                |
| Produits d'exploitation                 | 0 €        | Autres achats et charges externes | 7 982 €        |
|   |            | Impôts, taxes et vers. assimilés  | 184 €          |
|   |            | Dotations aux amortissements      | 1005 €         |
| Produits financiers                     | 0 €        | Charges financières               | 188 €          |
| Produits exceptionnels                  | 0 €        | Charges exceptionnelles           | 51 €           |
| <b>Total des produits</b>               | <b>0 €</b> | <b>Total des charges</b>          | <b>9 410 €</b> |

L'absence de chiffre d'affaires est tout à fait normale. En effet, les revenus de la société sont liés à la vente de l'électricité produite par ses installations de production à partir de ressources renouvelables. Or la facturation de cette production n'est finalisée qu'à l'issue de chaque période d'une année. Les premières installations photovoltaïques du projet Solaire d'ici ayant été mises en service à l'automne 2017, leur production ne pourra donc être facturée qu'à l'automne 2018. Le paiement par EDF ou GEG ne devrait intervenir qu'environ six mois après l'émission des factures.

S'agissant des charges de l'exercice 2017 (7 982 €), nous pouvons les répartir en deux grandes catégories :

- Dépenses relatives au fonctionnement de la société (3 069 €), dont :
  - Rémunération d'intermédiaire et honoraire, relatifs à la comptabilité (1750 €) ;
  - Frais bancaires et assimilés (497 €).
- Dépenses relatives aux installations photovoltaïques (4 913 €), dont :
  - Primes d'assurances des installations (3 844 €) ;
  - Frais liés à l'emprunt bancaire (885 €), à ne pas confondre avec les charges financières de 188 € (qui représentent les intérêts liés à l'emprunt).

Le faible montant des dotations aux amortissements (1 005 €) est dû au fait que les installations ont été mises en service en fin d'année 2017, et que les amortissements sont calculés prorata temporis. Les règles d'amortissements adoptées sont les suivantes :

- Études préliminaires : 5 ans
- Études de maîtrise d'œuvre des installations : 10 ans
- Installations photovoltaïques : 20 ans
- Onduleurs, GSM, dispositif arrêt d'urgence : 12 ans

## 4. Affectation du résultat de l'exercice et éventuelle distribution d'un dividende

Le Conseil de gestion de la société propose d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à - 9 410 €, au compte de « report à nouveau », dont le montant est donc porté à cette même valeur.

Compte tenu du caractère déficitaire du résultat de ce premier exercice, il n'est pas proposé de distribution de dividendes aux actionnaires d'Energ'Y Citoyennes.

## 5. Conventions réglementées

Conformément à l'article L227-10 du Code de commerce, le président d'une SAS est tenu de présenter aux associé-e-s un rapport sur les conventions intervenues directement, ou par personne interposée, entre d'une part la SAS, et d'autre part son président ou l'un de ses dirigeants. Cet article n'est cependant pas applicable « aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ». A défaut d'une définition précise de ces dernières, et dans un souci de transparence à l'égard des associé-e-s, liste est donnée ci-dessous de toutes les conventions passées, directement ou non, avec des membres du Conseil de gestion d'Energ'Y Citoyennes, mais aussi avec ses autres associé-e-s :

- Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre d'une convention de partenariat multi partite impliquant également ENEDIS (Gestionnaire du réseau d'électricité) et le SEDI (syndicat d'énergies de l'Isère), pour l'accompagnement sur le territoire de La Métro, hors la commune Grenoble, de la SAS Energ'Y Citoyennes dans le raccordement de ses installations photovoltaïques sur le territoire de la métropole grenobloise.
- Grenoble-Alpes Métropole dans le cadre d'une convention de partenariat multi partite impliquant également GEG (Gestionnaire du réseau d'électricité) pour l'accompagnement de la SAS Energ'Y Citoyennes, sur le territoire de la commune de Grenoble, dans le raccordement de ses installations photovoltaïques.
- Les ville d'Échirolles, Eybens, Grenoble, St-Egrève et La Tronche pour des « conventions d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation de centrales photovoltaïques » ;

c'est dans ce cadre que ces collectivités mettent à disposition d'Energ'Y Citoyennes des toitures de bâtiments afin d'y installer sur chacune un ensemble d'équipements de production d'électricité photovoltaïque, moyennant, notamment, une redevance d'occupation proportionnelle à la surface des capteurs solaires installés (1€/m<sup>2</sup>/an, soit 60 €/an par toiture, valable sur toute la durée de la convention, soit 20 ans à compter de la mise en service de l'installation).

- Enercoop Rhône-Alpes : convention de gestion administrative, juridique et comptable, d'un montant forfaitaire de 1100 €ht pour le premier exercice et 850 €ht pour les exercices suivants, renouvelable par tacite reconduction. Si Enercoop Rhône-Alpes n'est pas associée d'Energ'Y Citoyennes, son directeur l'est à titre personnel et en est membre du Conseil de gestion en tant que représentant de la société Énergie Partagée Investissement.

6

## 6. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice, par le Président et les membres du Conseil de gestion

Bien que non contraint par le code de commerce en raison de la structure juridique d'Energ'Y Citoyennes (SAS : société par actions simplifiée), le Conseil de gestion a cependant souhaité inclure cette liste dans le rapport de gestion, dans un souci de transparence vis-à-vis de l'ensemble des associés.

| Prénom et Nom                | Nom et structure juridique des sociétés   | Fonction  |
|------------------------------|---|---|
| Julien Robillard (Président) | RAS   | RAS   |
| Sigrid Thomas                | RAS   | RAS   |
| Bruno Degassart              | RAS   | RAS   |
| Benoit Mollaret              | RAS   | RAS   |
| Marc Mossalgue               | RAS   | RAS   |
| Daniel Besson (Echirolles)   | informations non transmises   | -   |
| Raphaël Marguet (Grenoble)   | Gaz Electricité de Grenoble<br>Eaux de Grenoble Alpes (SPL)<br>eBikeLabs (SAS)  | Administrateur<br>Administrateur<br>Directeur Général           |
| Vincent Guillot (Le Sappey)  | informations non transmises   | -   |
| Frédéric Marillier           | Enercoop Rhône-Alpes (SCIC)<br>Enercoop Rhône-Alpes Production (SARL)<br>Energie Partagée Etudes (SAS)<br>Enercoop (SCIC) | Directeur Général<br>Gérant<br>Administrateur<br>Administrateur |
| Marie Filhol (ALEC)          | RAS   | RAS   |
| Fabienne Mahrez              | RAS   | RAS   |
| Bertrand Spindler (La Métro) | Pompes funèbres intercommunales de la région grenobloise (SEM)<br>Parkosol (SASU)<br>SAGES (SPL)                          | Administrateur<br>Administrateur<br>Administrateur              |
| François Sivardière          | RAS   | RAS   |

## 7. Prises de participation significatives ou prises de contrôle, filiales et sociétés contrôlées, participations croisées

Sans objet, en raison de l'absence totale de prises de participation ou de contrôle de quelque nature que ce soit.

## 8. Données sociales

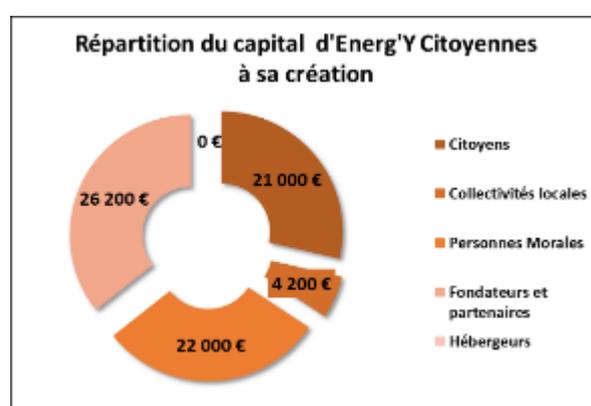
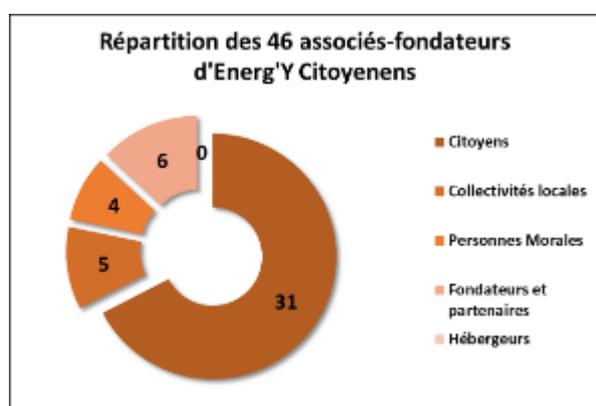
La société Energ'Y Citoyennes n'a employé aucun salarié durant l'exercice 2016-2017. Son activité est prise en charge uniquement par des bénévoles, au nombre d'une quinzaine, réparti-e-s entre des groupes de travail « technique », « communication » et « administration-gestion ».

Elle a cependant bénéficié de la présence d'une stagiaire non rémunérée, Claire Mazoyer, particulièrement efficace et impliquée, du 29 mai au 8 septembre 2017 (stage effectué dans le cadre de sa formation « chargé de projet Énergie et bâtiments durables » à l'ASDER, Association savoyarde pour le développement des énergies renouvelables, Chambéry).

7

## 9. Actionnariat et capital

Lors de la création de la société, le 29 septembre 2016, le nombre d'associé-e-s était de 46 : 35 citoyens (dont 4 fondateurs-trices), 6 collectivités (Grenoble Alpes Métropole, fondatrice, et les villes de Poisat, La Tronche, Le Sappey, Échirolles et St-Égrève) et 5 personnes morales, (dont l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, fondateur, et Énergie Partagée Investissement). Le capital social de la société était alors de 73 400 €.



À la clôture de ce premier exercice (31 décembre 2017), nous étions 83 associé-e-s (soit une augmentation de 80 % au cours de l'exercice), pour un capital social de 118 900 € (+ 62 % pendant l'exercice) :

- 4 nouvelles collectivités : les villes d'Eybens, Grenoble, Varcis-Allières-et-Risset et St-Martin-d'Hères ;
- 33 nouvelles personnes physiques.

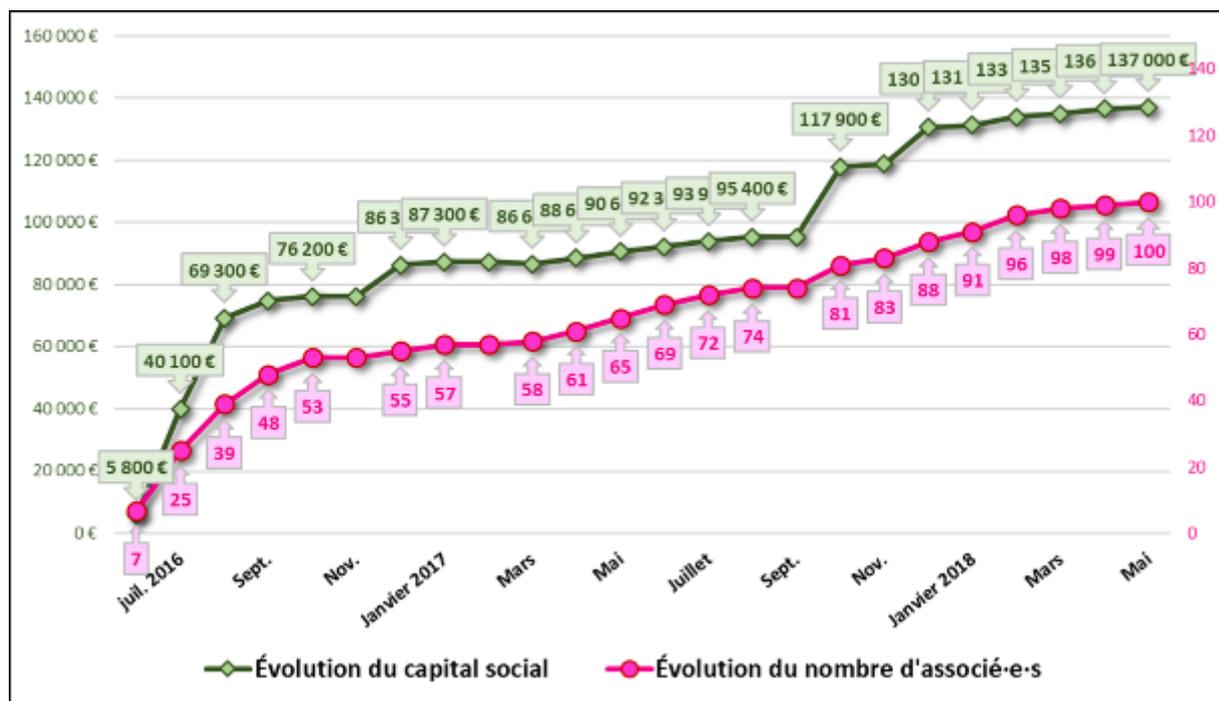
Conformément à nos statuts (art. 24.1), la liste des associé-e-s convoqué-e-s à la présente assemblée générale a été arrêtée le quarantième jour qui la précède, soit le 18 mai 2018. À cette date, Energ'Y Citoyennes comptait 100 associé-e-s, pour un capital social de 137 000 €.

Plus précisément, la répartition du capital social par collège, **au 18 mai 2018** était la suivante :

| Collèges           | Nb d'associé-e-s | %    | Capital          | %    | Capital moyen  |
|--------------------|------------------|------|------------------|------|----------------|
| Citoyens           | 80               | 80 % | 52 000 €         | 37 % | 650 €          |
| Collectivités      | 10               | 10 % | 16 800 €         | 12 % | 1 680 €        |
| Hébergeurs         | 0                | 0 %  | 0 €              | 0 %  | 0 €            |
| Personnes morales  | 4                | 4 %  | 22 000 €         | 16 % | 5 500 €        |
| Fondat. et parten. | 6                | 6 %  | 46 200 €         | 34 % | 7 700 €        |
| <b>Total</b>       | <b>100</b>       |      | <b>137 000 €</b> |      | <b>1 370 €</b> |

# Energ'Y Citoyennes

Le graphique ci-dessous illustre les évolutions mensuelles du nombre d'associé-e- d'Energ'Y Citoyennes et de son capital social.



8

Concernant la structure de l'actionnariat (au 18 mai 2018), les principales observations sont les suivantes :

- Les personnes physiques (80 citoyen-ne-s + 4 fondateurs-trices) représentent 84 % des associé-e-s et 40 % du capital ; 56 % sont des hommes, d'âge moyen 45 ans (déduction faite d'un mineur) et 44 % sont des femmes d'âge moyen 52 ans (déduction faite de six mineures, dont les deux plus jeunes n'ont même pas un an !) ; le doyen d'Energ'Y Citoyennes a 82 ans.
- La souscription moyenne au sein du collège « citoyens » est de 530 €, déduction faite d'une souscription particulièrement importante de 10 000 € ; 54 % des souscriptions sont de 500 € (suivant en cela la campagne « adoptez un panneau »).
- Quatre gros souscripteurs représentent près de 60 % du capital (Grenoble Alpes Métropole, Énergie Partagée Investissement, Ville de Grenoble, un généreux citoyen) ;
- Les souscriptions publiques (collectivités territoriales - la Métro et 9 communes - et le Parc naturel régional de Chartreuse) représentent un peu plus de 40 % du capital.

Pour mémoire, les souscriptions au capital d'Energ'Y Citoyennes n'ouvrent droit à aucune réduction (ni crédit) d'impôt pour les personnes physiques. Sont en effet exclues du bénéfice de la réduction d'impôt sur le revenu, « les souscriptions au capital des PME qui exercent des activités procurant des revenus garantis en raison de l'existence d'un tarif réglementé de rachat de la production. Ainsi sont notamment exclues les activités de production d'électricité d'origine éolienne ou photovoltaïque », telles que celles exercées par Energ'Y Citoyennes.

## 10. Évènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice ?

L'ensemble des toitures restantes de la tranche 1 a été mis en service début 2018 et injecte depuis, sa production sur le réseau. Au 1<sup>er</sup> juin 2018, la production totale cumulée, depuis leur mise en service respective, des 12 toitures solaires d'Energ'Y Citoyennes s'est élevée à un peu plus de 45000 kWh, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 18 logements (hors chauffage et eau chaude : en moyenne environ 2500 kWh/an).

| Bâtiments concernés*                         | Commune    | Date de mise en service  | Production au 01-06-2018 |
|--|------------|--------------------------|--------------------------|
| École primaire de la Monta                   | St-Égrève  | 16 octobre 2017          | 4531 kWh                 |
| École maternelle du Pont de Vence            | St-Égrève  | 6 novembre 2017          | 4307 kWh                 |
| Centre de Loisirs et de Culture              | Eybens     | 13 novembre 2017         | 4610 kWh                 |
| École du Bourg                               | Eybens     | 13 novembre 2017         | 4070 kWh                 |
| Église St-Ferjus                             | La Tronche | 20 novembre 2017         | 4212 kWh                 |
| École Coteau                                 | La Tronche | 26 décembre 2017         | 3110 kWh                 |
| Salle polyvalente A. Martin                  | Échirolles | 4 janvier 2018           | 3364 kWh                 |
| Logement Couturier                           | Échirolles | 4 janvier 2018           | 4073 kWh                 |
| École primaire Malherbe                      | Grenoble   | 7 février 2018           | 3420 kWh                 |
| École primaire Clémenceau                    | Grenoble   | 19 février 2018          | 3304 kWh                 |
| École primaire Menon                         | Grenoble   | 19 février 2018          | 3080 kWh                 |
| École primaire J. Racine                     | Grenoble   | 19 février 2018          | 3151 kWh                 |
| * chaque toiture = 60 m <sup>2</sup> ≈ 9 kWc |            | <b>Production totale</b> | <b>45 232 kWh</b>        |

Les études de la tranche 2 se sont poursuivies à un rythme soutenu. Contrairement à la tranche 1, nous sommes depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017 forcément mis en concurrence lorsque nous souhaitons opérer sur des toitures publiques (publication d'un décret en ce sens au premier semestre 2017). Les collectivités de Grenoble, Echirolles et Varcis-Allières-et-Risset ont publié des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) concernant les toitures que nous avons identifiées afin que la concurrence puisse se positionner. Nous avons répondu à ces AMI avec des dossiers techniques présentant les travaux envisagés et avons été retenus par les collectivités. Dans la foulée, nous avons répondu en mars à un appel à projet de la région à destination des projets citoyens d'investissement dans les énergies renouvelables. Notre dossier doit être étudié en juin 2018. L'objectif est d'obtenir des subventions pour améliorer le modèle économique de la tranche 2 afin de rendre possible, autant que faire se peut, la réalisation de toutes les toitures envisagées. Les premières études structures sont en cours pour identifier si des travaux de renforcement seront nécessaires sur les sites identifiés.

Le projet GREAT déposé par La Métro dans le cadre de l'appel à projet national TIGA (Territoire d'Innovation de Grande Ambition) a été sélectionné pour bénéficier d'études d'ingénierie complémentaire en 2018. A ce titre un groupe de travail prospectif a été initié avec GRESI21 pour mener collectivement des travaux d'anticipation. Dans ce cadre nous allons bénéficier de deux études d'ingénierie. L'une sur l'opportunité de la diversification des types de projets solaire photovoltaïque, l'autre sur la gouvernance et la mutualisation de moyens entre structures. Les cahiers des charges de ces études ont été rédigés. Ils seront lancés par La Métro.

Nous avons par ailleurs participé en mars à la rédaction de la réponse « COACH » de La Métro à l'appel à projet européen SCC Lighthouse qui cible les communautés énergétiques. Notre contribution vise à mobiliser les habitants, les étudiants et les salariés de la zone de la Presqu'île pour développer et financer des projets de toitures solaires sur ce secteur de Grenoble. Ce projet nous permettrait de travailler de façon concrète avec divers acteurs locaux (ALEC, INPG...) sur la meilleure façon de mobiliser des citoyens dans nos projets. Il nous permettrait de financer à 95% un salarié sur 5 ans pour mener à bien le projet de capitaliser les expériences et de les répliquer sur le reste du territoire de La Métro. Si le projet est sélectionné par l'Europe, alors il démarrera en 2019.

En terme de gouvernance, il est prévu que le nombre de conseil de gestion soit réduit à 4 dans l'année. Son rôle est recentré sur le contrôle de la bonne gestion d'Energ'Y Citoyennes ainsi que la réflexion stratégique. Il n'est pas un organe de fonctionnement opérationnel de la société.

En terme de communication, le site web et le flyer ont été revus et actualisés. Le groupe de travail communication a commencé à s'élargir et a initié des actions de levées de fonds qui se sont accélérées

depuis la mi-mai. L'objectif a été jusqu'à présent de mettre à jour la présentation d'Energ'Y Citoyennes et de planifier des interventions ciblées avec à chaque fois le souci de capitaliser des retours d'expériences sur ce qui fonctionne ou pas.

Notre modèle économique ne nous permettant pas d'investir dans notre communication, nous avons répondu en avril à un appel à projet de la fondation de France afin de bénéficier de fonds et d'accompagnement sur notre communication (petite vidéo explicative de notre projet, refonte du site web, petit matériel, soutien de communicants, etc.).

Nous avons accueilli jusqu'au 22 mai Mme Camille De Boni dans le cadre d'un stage de 7 semaines. Camille a œuvré à la définition d'un premier bilan du fonctionnement d'Energ'Y Citoyennes depuis son lancement. En effet, notre mode de fonctionnement s'est avéré perfectible à plusieurs égards. Ainsi Camille a interviewé plusieurs membres actifs (bénévoles, administrateurs) et partenaires (communes notamment) pour permettre à chacun de s'exprimer sur sa perception de notre fonctionnement et les façons de l'améliorer. La synthèse qui en a été faite doit nous permettre de revoir notre organisation.

Nous accueillons désormais depuis quelques semaines Mr. Benjamin Lepeltier, étudiant en formation continue à l'ASDER (Association Savoyarde pour le Développement des Énergies Renouvelables) dans le cadre d'un stage de 5 mois en alternance. Benjamin soutient les travaux de calage de la communication. Il contribue au suivi technique de la tranche 2. Il travaille enfin avec Enercoop Rhône Alpes à la formalisation d'un mode de collaboration qui nous permettrait de réaliser ensemble des projets plus complexes tels que de grandes toitures ou de potentiels parcs photovoltaïques au sol dont le prix de vente de l'électricité serait défini dans le cadre d'appel d'offre de la commission de régulation de l'énergie.

10

## 11. Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Le travail de concertation interne mobilisant les administrateurs et les bénévoles actifs devra être mené à son terme afin de rendre plus durable le fonctionnement d'Energ'Y Citoyennes. Nous avons en effet désormais du recul sur le fonctionnement de la société et il devient important de mieux poser et rendre lisible les principes qui font que Energ'Y Citoyennes est pérenne. Doivent ainsi être affinés le processus de sélection des projets d'énergies renouvelables que nous développons, la gestion des risques liés au développement et à l'exploitation des sites de production d'électricité renouvelable, les responsabilités et le degré d'autonomie de chacun, le mode de prises de décision et le développement d'Energ'Y Citoyennes de façon cohérente avec les forces bénévoles réellement disponibles. Par ailleurs, nous devons actualiser la liste de nos partenaires et la façon dont nous travaillons avec eux afin de pouvoir nous assurer de leur soutien et de leur concours dans le temps.

Les travaux de la 2<sup>nd</sup>e tranche devraient démarrer à l'automne 2018 et se poursuivre jusqu'à l'été 2019. S'il se confirme que l'ensemble des toitures aujourd'hui en étude s'avérerait réalisable, il nous faudrait investir de l'ordre de 400 k€ en capital pour les réaliser toutes, ce qui nécessiterait de lever de l'ordre de 300 k€ supplémentaires en amont des travaux. Les actions de communications et de levée de fonds deviennent donc désormais prioritaires. Les associés actuels seront à nouveau sollicités pour contribuer au financement. De nouveaux associés doivent être également convaincus d'entrer au capital. En prévision de ces travaux, les actions de communication et de levée de fonds vont s'accroître à partir de septembre 2018. Nous continuerons à améliorer nos outils de communication, notamment le site web que nous tenterons de reconstruire. Nous aurons besoin de l'aide de nos associés pour convaincre de nouveaux citoyens de nous rejoindre. Nous tacherons également de susciter l'apparition de groupes d'associés actifs dans leurs communes afin de faciliter la couverture du territoire et pour mieux localiser la gestion de nos projets.

La réalisation de cette seconde tranche de travaux devrait marquer la fin du projet Solaire d'ICI, premier projet d'Energ'Y Citoyennes.

En prévision de la fin en 2019 de Solaire d'ici, nous devons commencer à prévoir dès aujourd'hui la suite de nos actions. Nous saurons d'ici fin 2018 si les réponses aux appels à projet nationaux et européens ont pu aboutir. Si tel est le cas ils seront très structurant pour Energ'Y Citoyennes jusqu'en 2024, nous permettant

# Énerg'Y Citoyennes

---

de renforcer nos liens avec les autres centrales villageoises pour gagner en efficacité notamment via un partage d'actions salariées financé grâce aux appels à projets. Nous devrions alors, dans ce cadre, lancer des actions de mobilisations de nouveaux bénévoles qui nous permettront de lancer de nouveaux projets qui prendront la suite de Solaire d'ici.

Nous mènerons enfin en 2018 des actions prospectives avec Enercoop Rhône Alpes afin de nous positionner sur des projets plus complexes (grandes toitures, parc au sol...) en nous spécialisant sur la mobilisation citoyenne et en nous appuyant sur des partenaires à même de porter les aspects techniques et le risque.